



Dispute avec ma copine elle sort un couteau et elle porte plainte

Par **charle**, le **05/03/2009** à **23:14**

bonjour je suis avec ma copine depuis 6 ans hier on s'est disputé... elle a 15 jours d'arrêt à cause de ceci, voilà moi je l'ai giflée car je recevais au moment même des appels d'un individu apparemment son petit copain en cachette on dialogue puis il m'avoue ceci qu'il a été avec elle depuis peu etc... elle a mes côtés je lui demande des réponses... rien je n'aime pas ça je suis pas violent mais là comme je vous dit je l'ai giflée, elle se précipite vers un couteau de taille normale en me criant de sortir là j'éskive et je la pousse pour lui enlever et elle tombe sur l'angle du mur... elle décide donc de partir j'essayais de l'empêcher mais elle m'a assommé puis elle insiste je la laisse partir impuissant... je vous annonce qu'après cela elle a porté plainte incapacité de 15 jours puis le pire c'est qu'elle dit que je l'ai menacé de mort, donc menaces en +... quelle émotion moi qui n'aurai jamais cru même en cauchemar, s'il vous plaît je suis pas encore allé au poste pour y être interrogé que je risque vraiment puis aussi puis je pourrais porter plainte à mon tour car elle m'a sorti un couteau ok après une giflée mais bon... 6 ans 6 ans que jeté avec... merci pour la réponse

Par **novice75**, le **09/03/2009** à **10:54**

Bonjour à tous,
votre récit en dit assez long sur votre incapacité à vous maîtriser. Vous devez aujourd'hui assumer votre comportement. Aucun événement ne justifie une telle violence !!! Vous devriez aller consulter votre médecin afin de vous soigner au plus vite. peut-être cette démarche vous permettra d'atténuer la peine que vous risquez devant le tribunal.
Mais vouloir porter plainte à votre tour ne ferait qu'aggraver votre cas, car les magistrats ont horreur de ça

Par **jeetendra**, le **09/03/2009** à **11:18**

bonjour, votre acte est un délit, passible de trois années d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende, jugé par le Tribunal Correctionnel, qui peut siéger à juge unique. Article 222-11 du Code Pénal. Préparez votre défense, vous allez en avoir besoin, cordialement

Par **frog**, le **09/03/2009** à **13:23**

[citation]votre récit en dit assez long sur votre incapacité à vous maîtriser. Vous devez aujourd'hui assumer votre comportement.[/citation]

Lorsque quelqu'un vient vers toi un couteau à la main, je ne sais pas si l'on peut vraiment parler d'incapacité à se maîtriser lorsqu'on arrive à désarmer la personne sans trop de casse. Reste à voir si cette version des faits s'avère crédible.

Par **novice75**, le **09/03/2009** à **14:42**

bonjour à tous
Bonjour Frog

sans jeter la pierre à Charle qui a eu la force de nous écrire sa version des faits et en quelques sorte "exporter" ses gestes, ce qui peut-être va lui permettre de comprendre qu'il a très mal agit..... Nonobstant cette réaction, il n'en demeure pas moins que même si votre partenaire arrive avec un couteau, c'est à vous de la raisonner afin de la désarmer.. réagir par un acte de violence ne peut qu'engendrer des catastrophes !!!! il n'est pas possible de négocier sur ce principe élémentaire du respect humain.....

afin c'est juste mon avis

PS savez vous qu'il y a encore en FRANCE tous les 3 jours une femme qui meurt sous les coups de son "partenaire" il y a encore 3 ans c'était à l"épouse de quitter le foyer conjugale alors qu'elle était la victime !!!!!